



Separation je peux recevoir qui chez moi

Par **douberjulie**, le **30/09/2016** à **17:47**

Bonjour ,

Mon mari a été condamné pour violence aggravé sur les enfants et moi .il a eu 18 mois avec sursis ,interdiction d'approcher je suis dans un logement a moi , trop peur qu'il est mon adresse .

je souhaite savoir si j'ai le droit de recevoir chez moi un ami homme qui dormira dans la chambre d'ami. Petite précision mes deux filles sont d'accord c'est même elles qui on proposer de l'invité .

Je sais très bien que je dois pas tromper monsieur , et j'en ai pas envie du tout .

Merci d'avance pour votre écoute